



**GUADELOUPE
PORT CARAÏBES**

L'Excellence Européenne

Séance du 13 JUIN 2024	Réunion du Directoire	2024 06 13 00 1. Décision°
<u>Sujet</u> : Avenants aux titres d'occupation consentis à la société ALBIOMA LE MOULE - SIG n°534 & 563 – Site de JARRY/ BAIE-MAHAULT –		

4

Faisant suite à la Délibération n° **2024 06 13 00 1.** . en date du **13 JUIN 2024**

Le Directoire du Grand Port Maritime de la Guadeloupe approuve :

- la conclusion d'un avenant à la convention conclue le 29 mai 2019, portant sa date d'échéance au 31 décembre 2047, accordant un droit réel sur les ouvrages, constructions et installations réalisées dans les conditions fixées par ladite convention,
- la conclusion d'un avenant à l'AOP OSP conclue le 22 décembre 2020, portant sa date d'échéance au 31 décembre 2047.

Le Président du Directoire,


Jean-Pierre CHALUS

